

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Mireille BENEDETTI - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Carole MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danièle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Marie BATOUX représentée par Anthony KREHMEIER - Laurent BELSOLA représenté par Michel ILLAC - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Kayané BIANCO représentée par Sophie

JOISSAINS - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Arnaud MERCIER - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Linda BOUCHICHA représentée par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martin CARVALHO représenté par Yannick GUERIN - Roland CAZZOLA représenté par Vincent KORNPROBST - Philippe CHARRIN représenté par Roland GIBERTI - Lyece CHOULAK représenté par Pierre HUGUET - Frédéric CORNAIRE représenté par Bernard RAMOND - Jean-Jacques COULOMB représenté par Jean-Pascal GOURNES - Sylvaine DI CARO représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Claude FERCHAT représenté par Corinne BIRGIN - Olivia FORTIN représentée par Perrine PRIGENT - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - David GALTIER représenté par Emilie CANNONE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Patrick GHIGONETTO représenté par Marc DEL GRAZIA - Sophie GUERARD représentée par Christine JUSTE - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Philippe KLEIN représenté par Mireille BENEDETTI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Gisèle LELOUIS représentée par Arnaud KELLER - Jessie LINTON représentée par Dona RICHARD - Richard MALLIE représenté par Amapola VENTRON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA - Yannick OHANESSIAN représenté par Joël CANICAVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Christian AMIRATY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Laurence SEMERDJIAN représentée par Romain BRUMENT - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Prune HELFTER-NOAH - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Gérard BRAMOULLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Sandrine MAUREL - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier PARAKIAN représenté à 14h20 par Roland MOUREN - Denis ROSSI représenté à 15h15 par Jean-Yves SAYAG - Franck SANTOS représenté à 15h15 par Romain BUCHAUT - Martine CESARI représentée à 16h05 par Régis MARTIN

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Eléonore BEZ à 14h40 - Roger GUICHARD à 14h50 - Bernard DESTROST à 15h07 - Samia GHALI à 15h20 - Jean-Marc COPPOLA à 15h25 - Sophie GRECH à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 15h50 - Monique SLISSA à 15h50 - Jean-Louis VINCENT à 16h10 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 16h10 - Sylvaine DI CARO à 16h10 - Moussa BENKACI à 16h10 - Stéphane PAOLI à 16h10 - Eric CASADO à 16h10 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h10 - Gérard AZIBI à 16h10 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h10 - Sophie JOISSAINS à 16h10 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h10

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-030-13310/23/CM

■ Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets Métropolitain - Approbation de la révision et de l'affectation des deux opérations d'investissement pour les "travaux CSD"

37492

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminés, acquises ou réalisées.

Il convient aujourd'hui de réviser le montant des deux opérations d'investissement existantes, une Toutes Taxes Comprises (TTC) et l'autre Hors Taxe (HT), relatives aux « travaux CSD » du site de l'Arbois créées par délibération n° FAG 063-3082/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 et révisées par la délibération n° TCM-047-11188/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021. Le montant de l'opération de programme HT est de 1 149 230 euros au 01/01/2022.

Le montant de l'opération de programme TTC est de 2 969 028 euros au 01/01/2022.

Ces opérations d'investissement regroupent les opérations de travaux et de maintenance de l'installation de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois (maintenance du réseau de biogaz, de l'équipement de surveillance du site, l'entretien des dispositifs de contrôle à l'entrée du site...) correspondant à des besoins récurrents annuels pour assurer et garantir un cadre sécuritaire sur le site d'exploitation de l'Arbois, ainsi qu'à des opérations à caractère non récurrent dues à des incidents sur site comme cela a été le cas en 2022 avec des interventions réglementairement obligatoires conséquentes notamment à des casses au niveau des forages de puits de gaz et à la nécessité de traiter le souffre des biogaz.

Pour rappel, le site de l'Arbois bénéficiant d'un assujettissement partiel à la TVA fiscale pour l'activité de vente de service, un coefficient de déduction est appliqué en accord avec l'administration fiscale. C'est la raison pour laquelle, deux opérations d'investissement en TTC et HT sont révisées ensemble.

Remarque : la somme des montants des opérations TTC et HT indiquée ci-après correspond à une répartition de 52,60 % TTC et 47,40% HT, dernier coefficient calculé et validé pour l'année 2022 par les services fiscaux de la Métropole.

C'est dans ce contexte et pour des raisons de continuité de service public, qu'il convient aujourd'hui de réviser à la hausse le montant des deux opérations d'investissement existantes.

L'augmentation de ces opérations de programme et leur répartition sont rendues nécessaires :

- En raison du caractère récurrent annuel et non récurrent de certains investissements.
- En raison de la répartition des montants entre le TTC et le HT du dernier coefficient calculé.
- En raison de l'atteinte en 2023 du montant précédemment décidé.

L'opération d'investissement en TTC « travaux CSD », d'un montant de 2 969 028 euros au 1^{er} janvier 2021 (délibération n° TCM-047-11188/21/CM), inscrite au Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets Métropolitain enregistrée dans l'autorisation de programme 1721602BCO du programme 16 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 1 509 381,01 euros TTC. Cette révision porte le montant de l'opération 2017220002 d'un montant de 2 969 028 euros TTC avant révision à un montant révisé de 4 478 409,01 TTC.

L'opération d'investissement en HT « travaux CSD », d'un montant de 1 149 230 euros au 1^{er} janvier 2021 (délibération n° TCM-047-11188/21/CM), inscrite au Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets Métropolitain enregistrée dans l'autorisation de programme 1721601BCO du programme 16 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 1 659 492,10 euros HT. Cette révision porte le montant de l'opération 2017220001 d'un montant de 1 149 230 euros HT avant révision à un montant révisé de 2 808 722,10 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 063-3082/17/CM du Conseil communautaire de la CPA du 14 décembre 2017 relative à l'approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets du Pays d'Aix et modification d'autorisations de programmes ;
- La délibération n° 2021_CT2_626 du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 relative à la révision et l'approbation de l'opération d'investissement « travaux CSD » ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FBPA-034-10906/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le renommage du budget annexe « Collecte et Traitement des Déchets unifié des Territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues » en budget annexe « Collecte et Traitement des Déchets métropolitain ».

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision de l'opération d'investissement n°2017220002 pour un montant de 1 509 381,01 euros TTC, afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à la révision de l'opération d'investissement n°2017220001 pour un montant de 1 659 492,10 euros HT, afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017220002 relative aux « travaux CSD » pour un montant total révisé de 1 509 381,01 euros TTC portant le montant de l'opération à 4 478 409,01 euros TTC.

Article 2 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017220001 relative aux « travaux CSD » pour un montant total révisé de 1 659 492,10 euros HT portant le montant de l'opération à 2 808 722,10 euros HT.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget annexe Collecte et Traitement des Déchets métropolitain, en section d'Investissement : opération budgétaire 2017220002, nature 2128, fonction 7213, R212, autorisation de programme 1721602BCO.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget annexe Collecte et Traitement des Déchets métropolitain, en section d'Investissement : opération budgétaire 2017220001, nature 2128, fonction 7213, R212, autorisation de programme 1721601BCO.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets Métropolitain selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Opération budgétaires 2017220002 :

Mandats déjà émis au 1^{er} janvier 2022 : 1 355 036,86 euros TTC

CP 2022 inscrit après BS et DM 2022 : 521 172,15 euros T.T.C

CP 2023 : 919 000 euros T.T.C

CP 2024 : 420 800 euros T.T.C

CP 2025 : 420 800 euros T.T.C

CP 2026 : 420 800 euros T.T.C

CP 2027 : 420 800 euros T.T.C

Opération budgétaires 2017220001 :

Mandats déjà émis au 1^{er} janvier 2022 : 237 094,25 euros HT

CP 2022 inscrit après BS et DM 2022 : 427 827,85 euros HT

CP 2023 : 627 000 euros HT

CP 2024 : 379 200 euros HT

CP 2025 : 379 200 euros HT

CP 2026 : 379 200 euros HT

CP 2027 : 379 200 euros HT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Propreté,
prévention et valorisation des déchets

Roland MOUREN